



**PRÉFET  
DE LA VENDÉE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Cabinet du préfet  
Service interministériel  
de défense et de protection civile

Tél. : 02 51 36 71 92  
Mail : [pref-defense-protection-civile@vendee.gouv.fr](mailto:pref-defense-protection-civile@vendee.gouv.fr)

**Préfecture de la Vendée  
Direction des sécurités**

La Roche-sur-Yon, le mar. 10 février 2026

**MESSAGE D'ALERTE SUR LA MISE EN VIGILANCE  
DE **NIVEAU ORANGE** A LA CRUE DE LA SEVRE NANTAISE (*tronçon aval*)**

Expéditeur : Le préfet de la Vendée

Destinataires : Pour action

Maires des communes surveillées par le SPC	SPC MLA	DDTM	ARS	DDPP
Conseil départemental de la Vendée	SDIS (CODIS)	DDETS	SAMU	SNCF
Gendarmerie	ENEDIS	GRdF	Orange	

Pour information

Secrétaire général de la préfecture	EPTB de la Sèvre Nantaise	DREAL 44
Préfecture de la Zone de Défense Ouest	SM des Marais de la Vie	Météo France
Sous-préfecture de Fontenay-le-Comte	Presse	

**OBJET : Mise en alerte sur la mise en vigilance de niveau **ORANGE** à la crue de la Sèvre Nantaise (*tronçon aval*)**

Compte-tenu des informations transmises par le service de prévision des crues « Maine Loire Aval », le préfet de la Vendée décide de mettre en alerte (niveau **ORANGE**) les services opérationnels et les mairies concernées par la surveillance de ce SPC.

Afin de suivre l'évolution de la situation, je vous invite à consulter le site Internet [www.vigicrues.gouv.fr](http://www.vigicrues.gouv.fr).

Début de phénomène :

Début d'événement prévu le mardi 10 février 2026 à 16h00.

Situation actuelle :

Suite aux précipitations des derniers jours et de l'épisode pluvieux de lundi 9 février, les niveaux sont actuellement en hausse sur l'ensemble du bassin de la Sèvre Nantaise. De nouvelles perturbations sont en cours et attendues le mercredi 11 février, apportant des cumuls de pluie importants.

Sur le bassin de la Sèvre Nantaise, des précipitations sont encore à prévoir de 10 à 20 mm ce mardi 10 février 2026, de 15 à 30 mm le mercredi 11 février et de 7 à 15 mm le jeudi 12 février 2026.

Évolution prévue :

La hausse des niveaux va donc se poursuivre dans les prochains jours. Des débordements pourront être observés dans les secteurs de Tiffauges. Crue modérée.

### **Consignes aux maires :**

**Dès le début de la période à risque (le mardi 10 février 2026 à 16 heures), les maires prendront toutes mesures permettant d'assurer l'information, la protection et le soutien de leur population conformément à leur plan communal de sauvegarde (PCS) au regard du risque annoncé.**

Les maires sont invités à se tenir au courant de l'évolution de la situation et à prendre les précautions d'usage.

Des indications peuvent leur être apportées par la préfecture (SIDPC) : 02.51.36.71.92 ou auprès du répondeur de Météo-France au 05.67.22.95.00 ou sur les sites internet [www.vendee.gouv.fr](http://www.vendee.gouv.fr) et <https://vigilance.meteofrance.fr>

#### ***Conséquences possibles***

- \* Des inondations importantes sont possibles,
- \* Les conditions de circulation peuvent être rendues difficiles sur l'ensemble du réseau et des perturbations peuvent affecter les transports ferroviaires,
- \* Des coupures d'électricité peuvent se produire,
- \* Les digues peuvent être fragilisées ou submergées.

#### ***Conseils de comportement***

- \* Mettez-vous à l'abri.
- \* Limitez tout déplacement sauf si absolument nécessaire et conformez-vous à la signalisation routière.
- \* Tenez-vous informé de l'évolution de la situation (radio, etc).
- \* Veillez à la protection des biens susceptibles d'être inondés ou emportés (mobiliers, produits toxiques, appareils électriques, etc).

Le préfet,  
Pour le préfet, le sous-préfet,  
directeur de cabinet,  
  
Maxime LECONTE